



Dédite et remise de clef par courrier

Par **valye**, le **19/08/2014** à **14:41**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement qui a été déclaré dangereux pour la santé par l'ARS et je suis donc parti pour un autre logement. Aucun état des lieux n'a été fait à l'entrée et le propriétaire m'a envoyé une simple lettre me disant que de gros travaux allaient être faits et donc tout allait être cassé.

Ma question est celle-ci : puis-je envoyer une lettre recommandée en précisant que je quitte les lieux et leur remettre les clés dans le courrier car je n'ai aucune envie de voir ce propriétaire de visu.

Merci beaucoup.